



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU BUREAU
SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018
N° d'ordre de la délibération : 40
N° de feuillet : 1/1

Date de la convocation : 22 août 2018
Nombre de membres : 18
En exercice : 16
Présents : 12
Nombre de membres ayant donné pouvoir : 0

Le 11 septembre 2018 à 10 heures
Les membres du Bureau du Syndicat,
légalement convoqués,
se sont réunis au siège du Syndicat,
9 rue des 3 Banquets à Toulouse,
sous la présidence de Monsieur Pierre IZARD

Annule et remplace la délibération N°41 relative à la mise à jour du programme 2018 de mise à disposition de radars pédagogiques

Etaient présents : Mesdames Janine GIBERT et Annie PEREZ, Messieurs Denis BEZIAT, Jean-Pierre COMET, Guillaume DEBEAURAIN, Cyril DESOR, Pierre IZARD, Marc MENGAUD, Robert MORANDIN, Raoul RASPEAU, Patrice RIVAL et Claude SARRALIE.

Etaient absents ou excusés : Messieurs François AUMONIER, Patrick BOUBE, Roland CLEMENCON et Raymond STRAMARE.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, Monsieur Denis BEZIAT est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Vu la délibération N°16 du comité syndical du 27 mars 2018 mandatant le bureau du SDEHG au titre de ses délégations en matière de décisions financières, d'élaboration de programme de travaux et de passation de convention pour définir les modalités de réalisation du programme de travaux pour les radars pédagogiques ;

Vu la délibération du bureau du 18 juin 2018 arrêtant le programme 2018 de mise à disposition de radars pédagogiques et prévoyant des mises à jour par le bureau du SDEHG en fonction des coûts réels, des nouvelles demandes ou des demandes annulées par les communes.

Monsieur le Président présente la mise à jour des demandes communales reçues au SDEHG à ce jour.

Après en avoir délibéré, le bureau du SDEHG arrête comme communes retenues au programme 2018 la liste des communes jointe en annexe.

Résultat du vote :

Pour..... 12
Contre 0
Abstention..... 0
Non-participation au vote... 0

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme,

Le Président



Pierre IZARD

Vu et affiché à la porte du SDEHG, le **18 SEP. 2018**